

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

16 juin 2025 (8h00) au 18 juillet 2025 (16h00)

Portant révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques d'ETOILE SUR RHONE

Par arrêté municipal n°2025 172 du 26 mai 2025, Madame le Maire d'ETOILE SUR RHONE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du PLU et la création d'un PDA (périmètre des Abords) des monuments historiques de la commune d'ETOILE SUR RHONE

Le projet de révision du PLU a pour objectifs de valoriser le patrimoine et le paysage communal, d'accompagner l'attractivité résidentielle, améliorer le cadre de vie et soutenir l'attractivité économique. L'Autorité Environnementale a émis un avis n°2025-ARA-AUPP-01579, joint au dossier d'enquête.

Le projet de PDA permettra a pour objectif de recentrer la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux les plus forts pour Etoile-sur-Rhône, en termes de covisibilité et d'intérêt architectural, urbain et paysager. En résumé, on peut dire que le PDA devra constituer « l'écrin » des monuments historiques de la commune.

Cette enquête se déroulera du **16 juin 2025 à 8h00 au 18 juillet 2025 à 16h**, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie d'ETOILE SUR RHONE 45 Grande Rue, siège de l'enquête.

Par décision n° E25000059/38 en date du 19 mars 2025 le Président Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gérard PAYET en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Manuel VAUCOULOUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il assurera des permanences pour informer et recevoir les observations du public à la mairie d'ETOILE SUR RHONE, 45 Grande Rue les jours et heures suivants :

Lundi 16 juin de 8h00 à 12h30 (ouverture de l'EP) ; Mercredi 25 juin de 13h30 à 17h00 ; mardi 8 juillet de 8h00 à 12h30 et le vendredi 18 juillet de 13h30 à 16h00 (clôture)

Le **dossier d'enquête** est disponible gratuitement, pendant toute la durée de l'enquête :

- en **version informatique** sur le site internet de la Ville : <https://www.etoilesurhone.fr/enquete-publique/>

- à la mairie, 45 Grande Rue, sur **support informatique** et sur **support papier** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, Lundi et Mercredi 8h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00 ; Mardi et Jeudi 8h00 - 12h30 ; Vendredi 8h00 - 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations ou propositions :

- Sur le **registre papier d'enquête publique unique** établi sur feuillets non mobiles, certifiés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie d'ETOILE SUR RHONE, 45 Grande Rue et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquetepublique-plu-pda@mairie-etoilesurhone.fr

- Par **voie postale**, avec un courrier adressé à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie d'ETOILE SUR RHONE, Enquête publique relative au PLU et au PDA, 45 Grande Rue, 26800 ETOILE SUR RHONE

Les observations ou propositions devront être transmises avant la date et heure de clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune d'Etoile-sur-Rhône – 45 Grande Rue ainsi que sur son site internet (<https://www.etoilesurhone.fr/enquete-publique/>) durant un an.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire (Mairie d'ETOILE SUR RHONE - 04 75 60 69 50 - enquetepublique-plu-pda@mairie-etoilesurhone.fr)

Toute personne peut obtenir à ses frais, dès l'ouverture de l'enquête publique, communication du dossier d'enquête et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant à la mairie (45 Grande Rue).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du PLU ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône. Complémentairement, le projet de PDA sera soumis au conseil municipal pour accord en vue de sa création par arrêté du Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes conformément aux dispositions du code du Patrimoine, et en vue de son annexion au PLU.